

## Table des matières

1. FAQ vaccination générale.....	6
PHASAGE ET ORGANISATION DE LA VACCINATION .....	6
Qu'en est-il de la vaccination de personnes non valides à domicile ?.....	6
Qu'en est-il de la vaccination des personnes précarisées ?.....	6
Qu'est-ce que Qvax? .....	6
Qu'en est-il de la vaccination des Belges résidant à l'étranger ?.....	6
Qu'en est-il de la dose de rappel, dite « booster » ? .....	6
Qu'en est-il de la 4 <sup>ème</sup> dose ? .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Le vaccin Johnson & Johnson en une seule injection est-il destiné à des publics particuliers ?.....	7
Pourquoi administrer une troisième dose aux personnes primovaccinées avec Johnson & Johnson et qui ont reçu leur dose de rappel ? .....	7
Les jeunes de 12 à 17 ans peuvent-ils recevoir une troisième dose ? .....	7
Les ressortissants ukrainiens ont-ils droit à la vaccination ? .....	7
LA VACCINATION DES 12-15 ANS .....	7
L'accord des parents est-il requis ?.....	8
Quel type de vaccin est administré ?.....	8
A quel point le vaccin protège-t-il les jeunes ? .....	8
Les jeunes de 12 à 15 ans peuvent-ils recevoir une dose supplémentaire après leurs deux premières doses ? .....	8
LA VACCINATION DES 5-11 ANS .....	9
Pour quels enfants la vaccination est-elle recommandée prioritairement et sans délai ? ...	9
L'accord des parents est-t-il requis ? .....	9
Quel type de vaccin est administré aux enfants ? .....	10
Comment la vaccination des enfants de moins de 12 ans est-elle organisée ? .....	10
Pourquoi vacciner son enfant de moins de 12 ans ? .....	10
La vaccination des enfants peut-elle jouer un rôle face à la propagation d'un variant du COVID-19 ?.....	11
COMMUNICATION .....	11
Où trouver les informations à destination du grand public et des professionnels ?.....	11
Avons-nous accès aux données scientifiques des essais et validations des vaccins, en tant que citoyens et en tant que professionnels de la santé ? .....	12
Peut-on expliquer simplement comment les vaccins ont pu être conçus si rapidement, ainsi que décrire les résultats des tests cliniques ?.....	12
Les études indépendantes sont-elles disponibles au public ?.....	13
Est-il possible de consulter les chiffres de la vaccination ?.....	13
LA VACCINATION UN ACTE VOLONTAIRE ET GRATUIT.....	13
Quels sont les avantages concrets donnés par la vaccination contre le COVID-19 ?.....	13

Les citoyen.ne.s doivent-ils/elles payer pour être vacciné.e.s ?.....	14
Qu'en est-il des citoyens qui ne veulent catégoriquement pas se faire vacciner ? .....	14
Les vaccins sont-ils compatibles avec la religion musulmane ?.....	14
<b>VACCINATION ET POSITIVITE .....</b>	<b>14</b>
Avant de vacciner les patients, faut-il vérifier la présence d'anticorps ? .....	14
Que se passe-t-il en cas de test PCR positif avant l'administration d'une première dose ou entre l'administration de deux doses ?.....	14
<b>L'EFFICACITE DES VACCINS ET L'IMMUNITE COLLECTIVE .....</b>	<b>14</b>
Quand le vaccin est-il pleinement efficace ? Faudra-t-il se faire vacciner chaque année ? .....	14
Est-ce que mon test PCR sera positif quand j'aurai été vacciné ? .....	15
Peut-on compter sur l'immunité collective pour protéger tout le monde, même les non-vaccinés ? .....	15
<b>LES TYPES DE VACCIN .....</b>	<b>15</b>
Pourquoi avoir choisi des vaccins à partir de l'ARN messenger ?.....	15
Quelle est la durée de vie de la protéine générée par l'ARN messenger ?.....	15
Est-on sûr qu'il n'y aura pas de codage de l'ARN vers l'ADN ? .....	15
Peut-on vacciner une même personne avec deux vaccins différents ? .....	16
Le vaccin Novavax est-il disponible en Région wallonne ? .....	16
Quelle est la particularité du Novavax ? .....	16
Le schéma vaccinal du Novavax est-il différent des autres vaccins ? .....	16
Quel est le délai à respecter entre une réaction allergique à une première ou deuxième dose et l'administration du Novavax ?.....	17
Le Novavax peut-il être administré à des femmes enceintes ? .....	17
<b>LA SECURITE DES VACCINS.....</b>	<b>17</b>
La vaccination par ARN messenger constitue une nouveauté pour l'homme en ce volume et sous cette forme. Quelles certitudes avons-nous pour la santé à long terme ? .....	17
Quels sont les composants des vaccins et les risques liés à ces produits ?.....	17
Comment s'assure-t-on de l'efficacité et de la sécurité des vaccins ?.....	17
<b>INDICATIONS, CONTRE INDICATIONS ET COMORBIDITES .....</b>	<b>18</b>
Y-a-t-il des contre-indications en cas d'allergies ?.....	18
En cas de grossesse ou de désir de grossesse, la vaccination peut-elle s'effectuer ?.....	18
En ce qui concerne les grossesses, quel est le meilleur moment pour se faire vacciner ?	19
A partir de quel âge est-il recommandé de se faire vacciner ? .....	19
Le vaccin COVID-19 est-il compatible avec le vaccin de la grippe ? Un délai minimum doit-il être respecté entre l'administration des deux vaccins ?.....	19
Peut-on vacciner les patients sous immunosuppresseurs, ainsi que ceux porteurs d'une sclérose en plaques traités par Gylenia ? .....	19

Y -a-t-il une contre-indication à la vaccination COVID-19 pour les patients allergiques aux œufs ? .....	19
Quelles sont les précautions à prendre en cas de trouble de la coagulation ?.....	19
LES EFFETS SECONDAIRES.....	20
Quels sont les effets secondaires des vaccins anti-COVID-19 ? .....	20
LES TECHNIQUES DE VACCINATION .....	21
Avant d’injecter le vaccin, une aspiration est-elle recommandée ?.....	21
COLLECTIVITES DE SOIN AÎNES ET HANDICAP.....	21
Si une personne vaccinée symptomatique est contagieuse et que tous ne sont pas vaccinés ou ne souhaitent pas l’être, doit-on isoler la personne concernée ?.....	21
Pour les personnes âgées ou en situation de handicap qui ne peuvent émettre leur consentement, comment les professionnels doivent-ils fonctionner lorsqu’il n’y ni famille ni personne de confiance ?.....	21
VACCINATION, VOYAGES ET VACANCES .....	22
Quels pays imposent la vaccination pour se rendre chez eux pendant les congés ?.....	22
Comment se procurer le certificat numérique européen COVID Safe ? Quelles informations comporte-t-il ? A qui est-il destiné ? Dans quelles conditions doit-il être présenté ? .....	22
Comment obtenir un test de PCR gratuit ou payant ?.....	22
APRES LA VACCINATION.....	22
Les gestes barrières et le port du masque sont-ils encore de rigueur lorsque l’on est vacciné ?.....	22
Pourquoi se faire vacciner si le vaccin ne nous permet pas de retrouver immédiatement nos habitudes ? Est-il vraiment efficace ?.....	22
Comment consulter son statut vaccinal ?.....	23
2. FAQ vaccination en pratique .....	24
INVITATION .....	24
Qui est invité à se faire vacciner ? .....	24
Je n’ai pas reçu d’invitation à ce jour, suis-je oublié.e ? .....	24
Comment les données de contact nécessaires à l’envoi des invitations (adresse, mail, téléphone) ont été recueillies ?.....	25
J’ai reçu une invitation pour me faire vacciner mais je ne souhaite pas me faire vacciner. Que dois-je faire ?.....	25
J’ai reçu un e-mail pour me faire vacciner mais j’ignore si c’est un mail frauduleux. Vais-je recevoir aussi une invitation par courrier ?.....	25
Je n’ai pas répondu à mon invitation dans le délai indiqué sur la lettre. Mon code est-il toujours valide ?.....	26
J'ai reçu une invitation qui ne me concerne pas. Que dois-je faire ? .....	26
Comment puis-je m’assurer que vous disposez de la bonne adresse e-mail ?.....	26
Où trouver mon code de vaccination ?.....	26

PRISE DE RENDEZ-VOUS .....	26
Concrètement, comment puis-je prendre rendez-vous pour me faire vacciner ?.....	26
Dans quels cas puis-je appeler le call-center ?.....	26
Tuto vidéo : de l'invitation à la prise de rendez-vous.....	27
Je suis entré.e dans l'outil de réservation électronique mais je n'arrive pas à aller plus loin et à encoder un rendez-vous.....	27
Par mégarde, j'ai coché la case « Ne souhaite pas se faire vacciner » dans l'outil de réservation. Que dois-je faire pour accéder à la vaccination ?.....	28
Est-il possible de changer de centre de vaccination par rapport à la proposition de l'outil ? .....	28
Je souhaite modifier la date ou annuler un rendez-vous. Est-ce possible ? .....	28
J'ai pris mon rendez-vous pour la première dose mais je n'arrive pas à prendre rendez-vous pour les doses suivantes, tout est complet. ....	29
Je n'ai pu me rendre à mon rendez-vous de vaccination ou je n'ai pas pu être vacciné.e après lecture de mon formulaire de santé, que dois-je faire ?.....	29
Quels sont les délais à respecter à respecter entre une contamination ou un contact à haut risque et une vaccination contre le COVID-19 ? .....	29
La vaccination en pharmacie.....	29
CONFIRMATION.....	29
J'ai réservé un rendez-vous mais je n'ai pas reçu d'e-mail de confirmation. Est-ce normal ? .....	29
Je n'ai pas reçu de confirmation par e-mail et je n'ai donc pas reçu mon e-ticket. Puis-je quand même me présenter au rendez-vous de vaccination ? .....	30
MOBILITE ACCESSIBILITE .....	30
Les centres de vaccination sont-ils tous accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) ?.....	30
Les transports en commun vers les centres de vaccination sont-ils toujours gratuits ? ....	30
Qu'en est-il des moyens de transport adaptés vers les centres de vaccination ? .....	30
Que faire si je rencontre des difficultés pour me rendre au centre de vaccination ? .....	30
Comment les personnes sourdes et malentendantes peuvent-elles entrer en contact avec le call-center ?.....	31
SUR PLACE.....	31
Tuto vidéo : le déroulement de la vaccination .....	31
Combien de temps faut-il compter sur place ?.....	31
Quels documents doivent être présentés sur place ?.....	31
Puis-je être accompagné d'un enfant dont j'ai la garde dans le centre de vaccination ?..	32
Puis-je être accompagné.e dans le centre de vaccination ? .....	32
Les chiens d'assistance sont-ils admis dans les centres de vaccination ?.....	32
Quelles sont les heures d'ouverture des centres de vaccination ?.....	32

Est-ce que les centres de vaccination délivrent une attestation de présence (pour l'employeur) pour les personnes qui accompagnent un parent ? .....	32
Dois-je prendre des précautions particulières avant ma vaccination ? .....	32
Quand je me fais vacciner, me communique-t-on le type de vaccin que je reçois ? .....	32
Les centres de vaccination connaissent-ils mon état de santé ? .....	33

## 1. FAQ vaccination générale (Actualisation : 07/07/2022)

---

### PHASAGE ET ORGANISATION DE LA VACCINATION

#### Qu'en est-il de la vaccination de personnes non valides à domicile ?

Depuis le mois de septembre 2021, il est possible pour les médecins traitants souhaitant vacciner leurs patients à domicile ou au sein du cabinet de se procurer des doses de vaccin auprès des centres de vaccination encore ouverts ou dans une des pharmacies de référence implantées en Wallonie.

#### Qu'en est-il de la vaccination des personnes précarisées ?

La plupart d'entre elles se font vacciner dans les centres de vaccination comme tous les autres citoyens. Il faut rappeler que la vaccination est totalement gratuite et que le transport en commun vers le centre de vaccination par les TEC et la SNCB est lui aussi gratuit sur présentation de la confirmation du rendez-vous de vaccination. Pour les personnes qui ne peuvent se faire inviter ou qui ne peuvent s'y rendre, la vaccination à domicile par le médecin généraliste est possible.

#### Qu'est-ce que Qvax ?

La plateforme **Qvax** a été initialement créée pour permettre aux citoyen.ne.s de s'inscrire sur liste d'attente pour bénéficier de doses surnuméraires disponibles dans les centres de vaccination. Après que l'ensemble de la population wallonne ait été invitée à recevoir ses premières doses de vaccin, puis la dose de rappel, son utilisation a été interrompue. Elle sera disponible à nouveau pour la campagne d'automne 2022 pour les personnes de 18 à 64 ans n'ayant pas encore reçu leur courrier d'invitation à la vaccination.

#### Qu'en est-il de la vaccination des Belges résidant à l'étranger ?

Les citoyens belges résidant dans un pays offrant les mêmes vaccins que ceux validés par l'EMA en Europe (Pfizer, AstraZeneca, Johnson & Johnson, Moderna et Novavax) sont invités à se faire vacciner dans le cadre de la campagne vaccinale de leur pays de résidence. L'information peut être transmise au médecin traitant qui l'inscrira dans le dossier médical informatique afin que l'administration belge soit au courant de leur vaccination.

Les Belges qui habitent dans les pays mentionnés sur [cette liste](#) et qui sont inscrits à l'Ambassade/Consulat général sur place peuvent se pré-enregistrer en vue d'une vaccination lors d'un séjour en Belgique. Le conjoint/partenaire étranger et les enfants majeurs étrangers d'un.e Belge inscrit et vivant sous le même toit (tel qu'attesté au Registre national) auront accès à la vaccination au même titre que le citoyen belge. L'Ambassade/Consulat général sur place enverra les informations sur la procédure.

#### Qu'en est-il de la dose de rappel, dite « booster » ?

Pour les personnes vaccinées avec Johnson & Johnson, le délai minimal séparant l'injection de la dose booster est de 2 mois. Pour AstraZeneca, Pfizer, Novavax ou Moderna, un délai de 4 mois doit être respecté.

### Le vaccin Johnson & Johnson en une seule injection est-il destiné à des publics particuliers ?

Le vaccin à 1 dose est plus simple à gérer en termes d'organisation et de logistique. Il est donc privilégié pour les publics fragilisés, les personnes dans des conditions de vie complexes (personnes sans papier ou sans domicile fixe, migrants en transit, en situation de très grande précarité, etc.).

Il a également été largement utilisé dans la campagne de vaccination pour la population générale adulte de 41 ans et plus. Actuellement, il est utilisé de manière plus exceptionnelle dans les centres de vaccination car son efficacité s'est avérée moindre.

### Pourquoi administrer une troisième dose aux personnes primovaccinées avec Johnson & Johnson et qui ont reçu leur dose de rappel ?

En Belgique, la primovaccination en Johnson & Johnson suivie d'une dose de rappel administrée au moins deux mois après la première dose constitue un schéma vaccinal complet. La France et l'Allemagne considèrent, quant à elles, qu'un schéma de vaccination complet pour les personnes qui ont reçu Johnson & Johnson comprend trois doses, à savoir le premier vaccin J&J suivi de deux vaccins ARNm (l'un pour compléter le schéma de base et l'autre comme rappel).

Le 16 février 2022, la CIM Santé publique a décidé d'introduire cette option dans notre pays également pour les personnes ayant reçu le vaccin Janssen. Les personnes qui souhaitent suivre ce schéma de vaccination peuvent se faire vacciner à nouveau 3 mois après la deuxième dose.

Cette vaccination est volontaire et gratuite, et n'est proposée qu'aux adultes. Le vaccin Johnson & Johnson n'a pas été administré à des mineurs. Pour en bénéficier, les personnes qui le souhaitent peuvent se présenter sans rendez-vous dans un centre de vaccination munies de leur carte d'identité et de la carte de vaccination précédemment reçue qui prouve leur éligibilité à la recevoir.

### Les jeunes de 12 à 17 ans peuvent-ils recevoir une troisième dose ?

Oui, sur base volontaire et sans avoir besoin de prendre rendez-vous, moyennant toutefois le respect du délai d'administration entre la deuxième et la troisième dose. Celle-ci peut être administrée au moins quatre mois après la deuxième injection de Pfizer.

Il est possible de se présenter sans rendez-vous dans un centre de vaccination afin de recevoir la dose supplémentaire. Les jeunes de 16 à 17 ans peuvent s'y rendre seuls, et les jeunes de 12 à 15 ans doivent être accompagnés d'une personne de confiance. Dans tous les cas, les personnes se rendant dans un centre de vaccination devront obligatoirement présenter leur carte d'identité.

L'administration de cette troisième dose ne nécessite pas le consentement supplémentaire des parents ou d'un tuteur légal, celui-ci ayant été accordé avant l'administration de la première dose.

### Les ressortissants ukrainiens ont-ils droit à la vaccination ?

Tous les ressortissants ukrainiens récemment arrivés en Belgique ont le droit de se faire vacciner contre le COVID-19, avec ou sans rendez-vous, selon les mêmes modalités que les citoyens wallons. [Une brochure d'information est disponible.](#)

## **LA VACCINATION DES 12-15 ANS**

### L'accord des parents est-il requis ?

Oui, une autorisation parentale doit être signée par un ou les deux parents de l'enfant, ou son tuteur légal, pour permettre la vaccination **en première dose** d'un jeune de moins de 16 ans. De plus, l'enfant qui se fait vacciner, ainsi que son parent ou tuteur, doivent présenter leur carte d'identité ou ISI+ au moment de la vaccination.

Si un seul parent est présent au centre de vaccination, il doit soit présenter l'autorisation parentale signée préalablement par l'autre parent, soit attester par écrit sur l'honneur (sur le formulaire d'autorisation parentale) qu'il dispose de l'accord de l'autre parent. Selon le principe d'autorité parentale conjointe et de la présomption d'accord qui la sous-tend, les collaborateurs du centre de vaccination ne sont pas habilités à remettre cette déclaration d'accord en cause, ni à demander l'accord express écrit de l'autre parent.

Le formulaire d'attestation parentale est disponible dans les centres de vaccination. Vous pouvez également [télécharger l'attestation parentale](#) et l'imprimer chez vous.

### Quel type de vaccin est administré ?

Il s'agit du vaccin Pfizer déjà administré aux adultes, en deux doses à 21 jours d'intervalle. Il repose sur la technologie de l'ARN messenger.

### A quel point le vaccin protège-t-il les jeunes ?

Il protège à environ 95% des formes légères et quasiment à 100% des formes graves. La vaccination des jeunes est un atout pour les personnes les plus fragiles avec lesquels ils pourraient être en contact, mais aussi pour eux-mêmes. En effet, on constate plus d'hospitalisations et de décès chez les jeunes et les personnes sans comorbidité avec les formes actuelles du COVID-19 qu'avec les formes précédentes. Aussi, le Covid long (c'est-à-dire la subsistance d'au moins un symptôme de la maladie au moins quatre semaines après contamination, parfois plusieurs mois) a été observé chez des jeunes personnes et peut s'avérer très handicapant. Le Covid long peut survenir après une forme légère de la maladie et même après une forme asymptomatique.

Enfin, l'émergence de variants suscite des inconnues et face à elles, il vaut mieux bénéficier d'une protection optimale contre la maladie.

La vaccination permet de lutter contre la haute circulation du virus au sein de la société ; circulation qui lui permet de muter, de saturer notre système de santé et de mettre à l'arrêt des secteurs entiers de notre économie.

### Les jeunes de 12 à 15 ans peuvent-ils recevoir une dose supplémentaire après leurs deux premières doses ?

Oui, les jeunes de 12 à 15 ans peuvent recevoir une dose booster avec le vaccin Pfizer sur base volontaire et moyennant le respect du délai de 4 mois suivant l'administration de la seconde dose du vaccin Pfizer.

Une autorisation parentale supplémentaire n'est pas nécessaire, celle-ci ayant déjà été donnée avant l'administration de la première dose, mais le jeune de 12 à 15 ans doit tout de même être accompagné d'une personne de confiance. Le jeune et son accompagnant doivent obligatoirement être munis de leur carte d'identité.

## LA VACCINATION DES 5-11 ANS

### Pour quels enfants la vaccination est-elle recommandée prioritairement et sans délai ?

Le CSS, le Comité consultatif de Bioéthique de Belgique, et la Task Force Vaccination recommandent prioritairement la vaccination des enfants âgés de 5 à 11 ans :

- présentant des comorbidités (priorité 1-2-3, CHS9618, CHS9641) ;
- ou qui sont en contact étroit avec des personnes à risque.

Il s'agit d'un phasage de la vaccination. Tous les enfants seront invités à se faire vacciner sur une même base.

**Concernant les enfants présentant des comorbidités :** ce groupe, qui présente un risque particulier de développer des formes graves de la maladie (ou de leur entourage), devrait bénéficier de cette vaccination sans délai.

Il s'agit d'enfants atteints d'une pathologie spécifique (voir liste ci-dessous) pour laquelle le risque de complications graves de la maladie, d'hospitalisation voire de décès en cas d'infection par le COVID-19 est élevé. Pour les enfants atteints d'une pathologie rare, ceux pour lesquels la pathologie a un impact sur la santé cardiovasculaire, respiratoire ou neurologique, feront l'objet d'une attention particulière. La liste des pathologies spécifiques est la même que celle qui avait été établie pour les jeunes de 12 à 15 ans :

- maladies rénales chroniques depuis au moins 3 mois ;
- maladies hépatiques chroniques depuis au moins 6 mois ;
- cancers hématologiques (par exemple, leucémie) ;
- syndrome de Down ;
- patients transplantés (y compris ceux sur liste d'attente) ;
- troubles immunitaires, c'est-à-dire les patients souffrant d'immunodéficience ou sous immunosuppresseurs ;
- VIH/SIDA actif ;
- certaines pathologies rares ([consultez la liste sur Orphanet](#)).

La procédure suivie sera similaire à celle appliquée pour la vaccination des adolescents présentant des comorbidités. Ce groupe ne sera pas invité à la vaccination en tant que groupe prioritaire distinct mais les médecins généralistes et les pédiatres pourront identifier les enfants concernés dans leur cabinet et les encourager à se faire vacciner.

### L'accord des parents est-t-il requis ?

Oui, une autorisation parentale doit être signée par un ou les deux parents de l'enfant, ou son tuteur légal, pour permettre la vaccination **en première dose** d'un jeune de moins de 16 ans. De plus, l'enfant qui se fait vacciner, ainsi que son parent ou tuteur, doivent présenter leur carte d'identité ou ISI+ au moment de la vaccination.

Si un seul parent est présent au centre de vaccination, il doit soit présenter l'autorisation parentale signée préalablement par l'autre parent, soit attester par écrit sur l'honneur (sur le formulaire d'autorisation parentale) qu'il dispose de l'accord de l'autre parent. Selon le principe d'autorité parentale conjointe et de la présomption d'accord qui la sous-tend, les collaborateurs du centre de vaccination ne sont pas habilités à remettre cette déclaration d'accord en cause, ni à demander l'accord express écrit de l'autre parent.

Le formulaire d'attestation parentale est disponible dans les centres de vaccination. Vous pouvez également [télécharger l'attestation parentale](#) et l'imprimer chez vous.

### Quel type de vaccin est administré aux enfants ?

Un seul vaccin est utilisé, à savoir le vaccin pédiatrique Comirnaty (Pfizer/BioNTech), qui est administré en 2 doses à au moins 21 jours d'intervalle.

Il a été développé spécifiquement pour les enfants et il est sûr. Des données provenant des États-Unis et d'Israël confirment que plusieurs millions d'enfants ont déjà reçu une première et une deuxième dose. Des effets secondaires légers ont été relevés, tels que de la fatigue, des maux de tête ou des frissons.

Il y a une vigilance accrue pour la myocardite, une inflammation du muscle cardiaque. Aucun cas n'a été recensé lors de l'essai clinique, mais celui-ci était trop petit pour détecter d'éventuels effets secondaires rares. Le 31 décembre 2021, l'autorité sanitaire américaine a publié la fréquence des complications suite à la vaccination des 5-11 ans : après 8,7 millions de vaccins administrés, 100 cas graves ont été constatés : fièvre élevée (29), vomissements (21), myocardite (15) (dont 11 confirmées). La majorité de ces cas de myocardite étaient bénins, et les enfants concernés étaient déjà rétablis ou en cours de rétablissement.

### Comment la vaccination des enfants de moins de 12 ans est-elle organisée ?

La vaccination des enfants de 5 à 11 ans a lieu uniquement dans les centres de vaccination.

### Pourquoi vacciner son enfant de moins de 12 ans ?

La vaccination des enfants de moins de 12 ans sert un double objectif : le bien-être individuel et collectif des enfants.

Les enfants sont facilement infectés et constituent une source importante de transmission et de propagation (l'incidence dans les écoles primaires représente plus du double de celle observée dans la population générale).

Les jeunes enfants tombent très rarement gravement malades après une infection. Cependant, chez une petite proportion d'enfants, le COVID-19 peut entraîner une évolution plus grave, avec une hospitalisation et une possible admission en soins intensifs. Depuis le début de l'épidémie en Belgique, 135 enfants entre 5 et 11 ans ont été hospitalisés pour cause de COVID (cf. avis du CSS). Aucun décès pour cause de COVID-19 n'a été recensé chez les enfants de cette tranche d'âge dans notre pays.

Une complication rare mais grave due à une infection au COVID-19 est le MIS-C. Il s'agit d'une maladie inflammatoire dans laquelle les enfants ont une fièvre persistante pouvant entraîner une défaillance des organes. Sur 10.000 enfants infectés, 2 à 5 en ont souffert, indique-t-on aux États-Unis et en Allemagne. Fort heureusement, dans la plupart des cas, cette complication est facile à traiter. Deux études récentes menées chez des adolescents (aux États-Unis et en France) montrent que la vaccination réduit le risque de MIS-C de plus de 90%. Des séquelles à long terme (COVID long) se produisent également chez les enfants, mais on ne sait pas exactement à quelle fréquence et pendant combien de temps elles persistent.

Cette évolution grave n'est pas toujours prévisible : les données de l'ECDC montrent que 78% des enfants hospitalisés pour cause de COVID-19 n'avaient pas de comorbidité. Omicron connaît une évolution différente avec proportionnellement plus d'adolescents et d'enfants hospitalisés que pour

Le variant Delta (données en provenance d'Afrique du Sud et du Royaume-Uni, non confirmées au Danemark où l'on observe une évolution similaire à celle de Delta).

La vaccination devrait, comme chez les adolescents, permettre de contrôler la diffusion du COVID-19 et de la maintenir à un niveau bas dans les écoles primaires, permettant dès lors aux écoles de rester ouvertes et aux activités parascolaires de reprendre leur cours normal. Le bien-être général des enfants s'en trouvera amélioré.

### La vaccination des enfants peut-elle jouer un rôle face à la propagation d'un variant du COVID-19 ?

Actuellement (11/01/2022), le variant Omicron est devenu dominant. La question de l'efficacité du vaccin contre ce variant se pose à juste titre. Les données d'Afrique du Sud et du Royaume-Uni (au 31 décembre 2021) montrent déjà qu'une vaccination de base chez les adultes offre une protection de 67 % contre des complications graves et l'hospitalisation dues à Omicron jusqu'à 6 mois après la vaccination de base. La protection est de 51 % après plus de 6 mois. Après une vaccination de rappel chez les adultes, la protection contre les complications graves passe à 70 %. Dix semaines après le rappel, l'efficacité contre l'hospitalisation d'Omicron est de près de 90 % chez les personnes de plus de 65 ans. L'efficacité de la dose de rappel contre l'infection par Omicron chez les enfants de 5 à 11 ans récemment vaccinés est de 69%, et ils ont environ 76% moins de risque d'être hospitalisés, selon des chiffres récents de l'Etat de New York (Etats-Unis) du 7 janvier 2022.

Les médecins d'Afrique du Sud conseillent d'administrer le vaccin de rappel aux adultes dès que possible et de commencer la vaccination des enfants. On estime qu'une proportion importante d'enfants dans notre pays a déjà été contaminée par le COVID-19, mais une infection Delta ou Beta antérieure ne garantit pas une protection contre Omicron. Cependant, une vaccination les rendra hautement immunisés contre Omicron, c'est pourquoi la vaccination est recommandée pour ces enfants. Chez les enfants qui n'ont pas encore eu le COVID-19, la probabilité qu'ils tombent très malades après la vaccination est faible (voir les données de New York).

La vaccination des enfants est donc un bon moyen de renforcer nos remparts contre les effets et la propagation d'Omicron, en renforçant leur immunité sur une base volontaire.

## COMMUNICATION

### Où trouver les informations à destination du grand public et des professionnels ?

Le Gouvernement wallon et l'AVIQ ont organisé une soixantaine de webinaires à destination des travailleurs de diverses structures en ligne avec l'aide et le soin (maisons médicales, hôpitaux, centres locaux de promotion de la santé, services d'aides à domicile, mutualités, etc.), des professionnels de l'aide et du soin hors structure collective (psychologues, logopèdes, médecins spécialistes, kinésithérapeutes, infirmier.ère.s. etc.) ou encore des partenaires actifs de la stratégie de vaccination (bourgmestres, gouverneurs, etc.) .

- [Voir les webinaires](#)

Depuis le lancement de la phase de vaccination destinée au grand public (mars 2021), la communication se construit également à destination de la population générale.

Plusieurs supports d'information sont édités et mis à disposition de chacun à mesure que l'on avance dans la stratégie vaccinale : les flyers d'information, le set de slides à destination des professionnels de la santé ou encore les affiches sont accessibles sur :

- [la boîte à outils du site covid.aviq.be](https://www.covid.aviq.be) ;

- [les ressources du site jemevaccine.](#)

Nous veillons à la qualité de la communication et de leurs supports en recourant aux spécialistes reconnus et aux informations validées scientifiquement.

Dans tous les cas, il est conseillé de privilégier une prise d'information au départ des sites officiels :

- <https://www.jemevaccine.be/>
- <https://covid.aviq.be/fr>
- <https://coronavirus.brussels/>
- <https://www.sciensano.be/fr>
- <https://www.vaccination-info.be/>
- <https://www.afmps.be/fr>
- [AFMPS : aperçu hebdomadaire des effets indésirables des vaccins contre la COVID-19](#)
- [AFMPS : notifier un effet indésirable en tant que patient](#)
- <https://www.ema.europa.eu/en>
- <https://www.info-coronavirus.be/fr/>

Le call-center est le numéro de référence pour toute question concernant la vaccination et la prise de rendez-vous : **071/31.34.93**.

#### [Avons-nous accès aux données scientifiques des essais et validations des vaccins, en tant que citoyens et en tant que professionnels de la santé ?](#)

Dès qu'un vaccin est enregistré au niveau européen, la commission publie en toute transparence tout le dossier clinique du vaccin, permettant à toute personne qui le souhaite d'accéder à l'ensemble de l'information scientifique disponible.

Vous trouverez les précisions utiles sur le site de l'[AFMPS](#) et de l'[EMA](#).

Vous trouverez par ailleurs des informations sur les vaccins en développement sur le site de l'[OMS](#).

La liste des essais cliniques approuvés pour les vaccins et des médicaments contre le COVID-19 en Belgique est consultable sur le site de la [banque de données des essais cliniques](#).

#### [Peut-on expliquer simplement comment les vaccins ont pu être conçus si rapidement, ainsi que décrire les résultats des tests cliniques ?](#)

On ne partait pas de zéro. Les vaccins AstraZeneca, Novavax et Johnson&Johnson sont de technologies classiques. Pour ce qui est des vaccins à ARN messenger Moderna et Pfizer, s'il est vrai que c'est la première fois qu'on les utilise chez l'homme dans le cadre de la vaccination, le principe d'utilisation d'ARN messenger pour permettre à notre corps de produire une protéine est utilisé, donc connu, depuis plus de 10 ans. En effet, cela permet de traiter certaines maladies dans lesquelles le patient a une anomalie génétique qui ne lui permet pas de fabriquer naturellement une protéine. Le manque de cette protéine a de graves répercussions sur sa vie. L'injection d'un ARN messenger entraînera donc la production indirecte de la protéine manquante. Dans le cas du vaccin, la protéine fabriquée par l'ARN messenger spécifique est identique à la protéine « spike » du coronavirus. Dès que la personne vaccinée reçoit sa première injection, elle commence à produire la protéine en question mais son corps fabrique

aussi des anticorps car notre organisme reconnaît une protéine "non humaine" et la considère comme « substance à éliminer ». C'est notre immunité qui est ainsi stimulée pour contrer le coronavirus du COVID-19.

Les études testent toujours 2 groupes de patients identiques. Un groupe reçoit le vaccin et l'autre reçoit une autre substance totalement inoffensive. Les patients volontaires et les médecins ignorent la substance injectée chez chacun. Seule une équipe restreinte possède cette information. On compare alors le nombre de patients volontaires de chaque groupe qui contracte la maladie. Si on a un groupe A avec vaccin et un groupe B avec une autre substance, et que dans le groupe A il y a 10 malades et dans le groupe B 20 malades, on pourra conclure que l'efficacité est de 50 % (car on diminue de 50 % le nombre de malades).

### **Les études indépendantes sont-elles disponibles au public ?**

De nombreuses études ont été réalisées. Elles sont consultables entre autres sur les sites suivants :

- <https://www.ema.europa.eu/en>
- <https://www.afmps.be/fr>
- <https://www.health.belgium.be/fr/conseil-superieur-de-la-sante>

### **Est-il possible de consulter les chiffres de la vaccination ?**

Oui. Vous pouvez consulter :

- les chiffres de la vaccination en Wallonie sur la plateforme wallonne : [OpenData wallon](#) ;
- les chiffres pour la Belgique publiés par Sciensano : [Dashboard de Sciensano](#).

## **LA VACCINATION UN ACTE VOLONTAIRE ET GRATUIT**

### **Quels sont les avantages concrets donnés par la vaccination contre le COVID-19 ?**

Le vaccin est un moteur essentiel pour le retour à une vie normale. Il s'agit actuellement de l'arme la plus efficace dont nous disposons pour combattre le COVID-19 et ses variants. Le respect des gestes barrière et des précautions utiles reste d'actualité.

Plusieurs arguments plaident en faveur de la vaccination, parmi lesquels :

- la protection des publics les plus susceptibles de développer une forme grave de la maladie ; ce en quoi la vaccination peut être considérée comme un geste citoyen et altruiste ;
- diminuer la pression sur le secteur des soins de santé et assurer une prise en charge normale pour les autres pathologies ;
- le retour progressif et prudent à une vie normale, ce qui est fondamental tant pour la vie économique, culturelle, sanitaire et sociale que pour la santé mentale et émotionnelle de tous ;
- empêcher l'émergence de nouveaux variants du virus : plus la population est vaccinée, moins le virus a la possibilité de muter et de faire émerger des formes potentiellement plus contagieuses et résistantes au vaccin ;
- éviter de tomber malade et de développer un « COVID long », c'est-à-dire la persistance de symptômes du COVID sur une longue période allant de plusieurs semaines à plusieurs mois.

Ces symptômes peuvent être, par exemple, des difficultés à se concentrer ou encore une fatigue chronique, importante et persistante. Le Covid long peut toucher toutes les tranches d'âges et tous les types de maladies COVID (formes graves, légères et asymptomatiques).

#### Les citoyen.ne.s doivent-ils/elles payer pour être vacciné.e.s ?

La vaccination en centre de vaccination ou en pharmacie est prise en charge par les autorités publiques, la personne vaccinée ne doit rien déboursier. Néanmoins, une vaccination par le médecin généraliste est facturée comme une consultation.

#### Qu'en est-il des citoyens qui ne veulent catégoriquement pas se faire vacciner ?

Il leur suffit de ne pas donner suite aux invitations qu'ils reçoivent.

#### Les vaccins sont-ils compatibles avec la religion musulmane ?

Cette [vidéo](#) de Noureddine Smaili, vice-président de l'Exécutif des musulmans de Belgique, montre que la vaccination est autorisée par la religion musulmane.

### VACCINATION ET POSITIVE

#### Avant de vacciner les patients, faut-il vérifier la présence d'anticorps ?

Le Conseil supérieur de la santé (CSS) recommande un schéma vaccinal complet, même pour les personnes qui ont déjà présenté la maladie. [Consulter l'avis du CSS.](#)

Les variations individuelles sont telles qu'il n'est pas possible, dans l'état actuel des connaissances, d'établir un seuil de protection avec certitude. La vaccination permet une réaction immunitaire, plus forte, plus large et plus durable que l'immunité contre l'infection par une souche donnée. D'autre part, il existe également une immunité mémoire lymphocytaire qui n'est pas prise en compte par ce dosage d'anticorps. C'est pourquoi ce dosage n'est pas recommandé, sauf dans le cas d'études cliniques et de cas particuliers. Un patient ayant fait le COVID peut donc être vacciné 14 jours après la fin de la maladie.

#### Que se passe-t-il en cas de test PCR positif avant l'administration d'une première dose ou entre l'administration de deux doses ?

Dans tous les cas, une dose de vaccin, que ce soit la première, la deuxième ou la troisième, ne sera envisagée que deux semaines après le rétablissement.

### L'EFFICACITE DES VACCINS ET L'IMMUNITE COLLECTIVE

#### Quand le vaccin est-il pleinement efficace ? Faudra-t-il se faire vacciner chaque année ?

Il est encore trop tôt pour connaître la fréquence et la nécessité des rappels de vaccin contre le COVID-19. Le vaccin est pleinement efficace deux semaines après la deuxième dose, c'est-à-dire au moins cinq semaines après la première dose. Une dose de rappel dite « booster » est fortement recommandée pour augmenter l'immunité 4 mois après la 2<sup>ème</sup> dose de Pfizer, Moderna, Novavax ou AstraZeneca et

2 mois après la dose de Johnson & Johnson. Cette dose de rappel fait partie d'un schéma vaccinal complet.

#### Est-ce que mon test PCR sera positif quand j'aurai été vacciné ?

Le vaccin n'apporte pas la maladie COVID. Si le test est positif, c'est qu'il a détecté une charge virale qui ne peut être imputée à la vaccination, mais bien à une contamination. Vous devez dès lors veiller à appliquer les mesures d'isolement, testing et tracing de rigueur au regard de votre situation.

#### Peut-on compter sur l'immunité collective pour protéger tout le monde, même les non-vaccinés ?

Non. Si l'immunité collective au sein d'un seul pays permet de réduire la circulation du virus au sein de ce pays, nous ne contrôlons pas l'arrivée de variants éventuels ou l'avancement de la vaccination dans d'autres régions du monde. Dès lors, il est plus sûr de se faire vacciner que de compter sur l'immunité collective.

### **LES TYPES DE VACCIN**

#### Pourquoi avoir choisi des vaccins à partir de l'ARN messenger ?

Nous n'avons pas « choisi » les vaccins à mRNA. Certains sont basés sur cette technique, d'autres pas. Le fait est que la technique du RNA messenger est particulièrement efficace pour développer de nouveaux vaccins et c'est très probablement pour cela qu'ils sont arrivés les premiers sur le marché. Leur développement est rapide parce que le vaccin à ARN messenger ne nécessite pas de matériel biologique et peut donc être produit en plus grande quantité sur un délai court. Les firmes sélectionnées ont montré une grande expertise dans ce type de vaccin, ainsi qu'une capacité de production importante.

Il s'agit d'une technique utilisée depuis plus de dix ans dans un autre domaine de traitement médical (maladies rares) ; elle pouvait donc être envisagée pour produire une protéine dans le cadre d'une vaccination.

#### Quelle est la durée de vie de la protéine générée par l'ARN messenger ?

L'ARNm, un morceau de matériel génétique similaire à celui du virus, est très instable ; il se désintègre rapidement en particules plus petites puis est nettoyé par notre corps. Cela explique pourquoi ces vaccins nécessitent de telles exigences de conservation par le froid et qu'il a fallu si longtemps pour que de bons vaccins à ARNm arrivent sur le marché.

Afin d'éviter qu'il se désagrège, l'ARNm est emballé dans de minuscules globules faits de matière grasse. Ces globules sont très importants pour le bon fonctionnement d'un vaccin à ARNm, et ne sont pas porteurs de grands inconvénients. Ils sont très sensibles à la température, tout comme l'ARNm lui-même. Par conséquent, les vaccins Pfizer et Moderna en particulier doivent être conservés très froids.

#### Est-on sûr qu'il n'y aura pas de codage de l'ARN vers l'ADN ?

Oui, on en est sûr. Un vaccin à ARNm ne modifie pas l'ADN, mais introduit dans l'organisme un messenger temporaire qui n'atteindra pas le noyau de nos cellules et ne sera pas en interaction avec notre ADN. Il va apporter à l'usine de fabrication de la cellule le même code génétique (ARNm) que le virus et, une fois les antigènes produits, sera détruit par la cellule. Ce sont les antigènes produits qui, à leur tour, vont activer le système immunitaire qui va produire des anticorps contre le virus. Ainsi le corps sera prêt à réagir rapidement lorsqu'il entrera réellement en contact avec le virus.

La variante avec le code génétique contenue dans le vaccin ne peut pas fusionner avec le génome de l'hôte, votre ADN. Il est en fait converti dans une cellule de votre corps en une protéine : la protéine Spike. Les morceaux de cette protéine deviennent visibles pour les cellules immunitaires de votre corps, qui produisent alors des anticorps qui vont reconnaître le virus. Finalement, le vaccin est décomposé naturellement par votre corps. Cela ne modifie donc rien à votre ADN (source <https://www.info-coronavirus.be/fr/vaccination>).

### Peut-on vacciner une même personne avec deux vaccins différents ?

Oui. Différentes études ont montré que le mélange de deux vaccins peut améliorer l'efficacité globale du système immunitaire de la personne vaccinée. Les doses supplémentaires de vaccin administrées dès septembre 2021 sont d'ailleurs uniquement des doses de vaccin Pfizer ou Moderna, peu importe le vaccin reçu précédemment (Pfizer, Moderna, AstraZeneca ou Johnson & Johnson).

### Le vaccin Novavax est-il disponible en Région wallonne ?

Depuis la fin du mois de février 2022, le vaccin Nuvaxovid de la firme américaine Novavax est proposé comme vaccination de base chez :

1. Les personnes présentant un risque élevé de réaction allergique grave au PEG (Polyéthylène glycol). Les personnes présentant une hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients dont le polysorbate 80 ne peuvent recevoir le vaccin Novavax.
2. Les personnes ayant eu une réaction indésirable grave après une vaccination avec un des vaccins utilisés en Belgique.

Il est disponible en centre de vaccination moyennant une prise de rendez-vous **au numéro 071/31.34.93**.

### Quelle est la particularité du Novavax ?

Contrairement aux vaccins Pfizer et Moderna qui utilisent la technologie de l'ARN messenger, le Novavax est plus « classique » en ce sens qu'il utilise la technologie vaccinale des protéines recombinantes. Celle-ci a déjà fait la preuve de son efficacité et de sa sécurité dans la production d'autres vaccins (grippe, hépatite B, papillomavirus, pneumocoque...).

### Le schéma vaccinal du Novavax est-il différent des autres vaccins ?

Non. Il est administré en deux doses à au moins trois semaines d'intervalle, ce qui est également le cas du vaccin Pfizer.

### Quel est le délai à respecter entre une réaction allergique à une première ou deuxième dose et l'administration du Novavax ?

En cas de réaction à une première dose de vaccin, une dose de Novavax peut compléter le schéma vaccinal au moins 21 jours après l'administration de la première dose.

En cas de réaction à une deuxième dose de vaccin, une dose de Novavax peut être administrée au moins quatre mois après l'administration de la deuxième dose.

### Le Novavax peut-il être administré à des femmes enceintes ?

Vu le nombre limité de données sur l'utilisation de Novavax chez les femmes enceintes, l'administration de Novavax pendant la grossesse ne doit être envisagée que lorsque les avantages potentiels l'emportent sur les risques potentiels pour la mère et le fœtus. Contactez votre médecin pour plus d'informations.

## **LA SECURITE DES VACCINS**

### La vaccination par ARN messager constitue une nouveauté pour l'homme en ce volume et sous cette forme. Quelles certitudes avons-nous pour la santé à long terme ?

La technique en tant que telle n'est pas nouvelle. Elle est utilisée depuis plus de dix ans dans un autre domaine de traitement médical (maladies rares). La sécurité des vaccins est une des conditions à l'autorisation de mise sur le marché (AMM) d'un vaccin. Un avis favorable pour l'AMM n'est donné que lorsqu'il existe des preuves suffisantes concernant la sécurité du vaccin. Les vaccins contre le COVID-19 doivent répondre aux mêmes exigences strictes que tous les autres vaccins. Les experts de l'EMA (Agence européenne des médicaments) et de l'AFMPS (Agence fédérale des médicaments et des produits de santé) examinent de près toutes les données relatives aux vaccins contre le COVID-19.

Après la vaccination, les particules du vaccin qui contiennent l'ARNm sont rapidement absorbées par les cellules du corps. L'ARNm ne peut pas atteindre le noyau de nos cellules, où se trouve notre ADN. Notre propre ADN n'est donc pas modifié ou endommagé. L'ARNm est relativement rapidement décomposé par notre corps.

Comme pour tous les nouveaux médicaments, les autorités compétentes et les entreprises pharmaceutiques surveillent étroitement ces vaccins, même après leur mise sur le marché (source <https://www.info-coronavirus.be/fr/vaccination>).

### Quels sont les composants des vaccins et les risques liés à ces produits ?

Les composants des différents vaccins sont connus. Ils sont consultables en détails sur le site de l'[AFMPS](#).

### Comment s'assure-t-on de l'efficacité et de la sécurité des vaccins ?

Dans un premier temps, les firmes produisant les vaccins assurent un contrôle de qualité de première ligne. Ensuite, le service Qualité des vaccins et des produits sanguins de Sciensano assure un contrôle de qualité de deuxième ligne, c'est-à-dire après ces premiers contrôles internes, indépendant des lots

de vaccins avant leur commercialisation en Belgique et en Europe, comme l'exige la législation européenne.

Sciensano fait partie du Réseau européen de laboratoires officiels de contrôle des médicaments (OMCL, coordonné par la Direction européenne de la qualité des médicaments et des soins de santé). Ce réseau teste tous les lots de vaccins destinés à l'Europe. Les tests indépendants de chaque lot de vaccins garantissent la qualité et la conformité aux spécifications du produit, afin de garantir la sécurité et l'efficacité des vaccins.

Ces tests sont effectués dans le cadre d'un système de reconnaissance mutuelle, ce qui signifie qu'un lot de vaccins est testé par l'un des OMCL européens et que le certificat délivré est reconnu par tous les États membres de l'Union européenne. Les lots de vaccins distribués par les fabricants en Belgique ont donc été testés et approuvés soit par Sciensano, soit par un autre OMCL européen.

L'EMA assure également un contrôle de qualité des produits entrant dans l'Union Européenne.

Tous les effets indésirables sont surveillés aux niveaux national et européen. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les systèmes de surveillance existants ont été renforcés aux deux niveaux.

## INDICATIONS, CONTRE INDICATIONS ET COMORBIDITES

### Y-a-t-il des contre-indications en cas d'allergies ?

Tous les centres de vaccination disposent de matériel de prise en charge d'allergie grave. Une analyse individuelle des avantages et des risques doit toujours être effectuée pour chaque patient.

Le Conseil Supérieur de la Santé a édité un tableau décisionnel de gestion de l'anaphylaxie. Vous pouvez [le télécharger ici](#). Par exemple, un citoyen avec antécédent de choc anaphylactique peut se faire vacciner moyennant le respect de certaines précautions et en milieu hospitalier (après consultation dans un service d'allergologie ou dans [l'un des centres d'allergologie de référence](#)).

Depuis mars 2022, les personnes de plus de 18 ans n'ayant pas eu la possibilité de se faire vacciner en raison de risques d'allergie ont la possibilité de recevoir le vaccin Novavax.

### En cas de grossesse ou de désir de grossesse, la vaccination peut-elle s'effectuer ?

Il est important de rappeler que les vaccins contre la COVID-19 ne sont pas des vaccins vivants. La vaccination n'est pas contre-indiquée en cas de grossesse ou de désir de grossesse. De même, les femmes allaitantes peuvent être vaccinées. Dans un avis rendu le 21 avril 2021, le Conseil supérieur de la Santé estime que toutes les femmes enceintes devraient être vaccinées en priorité avec un vaccin à ARN messenger (Pfizer ou Moderna) en raison du risque accru de COVID-19 sévère pour la mère et d'accouchement prématuré.

Le 18 janvier 2022, sur base de nouvelles études sur la vaccination des femmes enceintes, [l'EMA](#) a déclaré que les vaccins à ARN messenger ne présentent aucun risque pour la mère et l'enfant. Ces recherches portant sur environ 65.000 femmes à différents stades de grossesse n'ont montré aucun signe de risque accru de complications, de fausses couches, de naissances prématurées ou d'effets indésirables chez les bébés à naître après la vaccination par vaccin anti-COVID à ARN messenger.

Si une grossesse devait survenir après la première vaccination, la seconde dose sera administrée. La vaccination n'a aucun impact sur la phase avant conception ni sur les grossesses en cours. Chez l'homme, une étude récente sur un échantillon suffisamment représentatif a montré que le vaccin n'a pas d'impact sur le spermogramme (volume, concentration, motilité).

### En ce qui concerne les grossesses, quel est le meilleur moment pour se faire vacciner ?

Selon un avis du Conseil supérieur de la santé (CSS), il est recommandé de se faire vacciner à n'importe quel trimestre de la grossesse.

### A partir de quel âge est-il recommandé de se faire vacciner ?

Depuis le 25 novembre 2021, l'EMA (Agence européenne des médicaments) recommande la vaccination des enfants à partir de 5 ans.

Les âges minimums varient selon les vaccins :

- Pfizer : 12 ans et plus (de 12 à 15 ans moyennant un accord parental, et de 5 à 11 ans pour une version pédiatrique du vaccin moyennant également un accord parental) ;
- Moderna : 18 ans et plus ;
- Johnson & Johnson : 41 ans et plus ;
- Novavax : 18 ans et plus.

### Le vaccin COVID-19 est-il compatible avec le vaccin de la grippe ? Un délai minimum doit-il être respecté entre l'administration des deux vaccins ?

Ces deux vaccins sont compatibles et peuvent être administrés simultanément à la même personne, à condition que les injections soient effectuées dans 2 sites d'injection distincts.

### Peut-on vacciner les patients sous immunosuppresseurs, ainsi que ceux porteurs d'une sclérose en plaques traités par Gylenia ?

Aucun des vaccins disponibles n'est contre-indiqué pour ces personnes (pas de risque d'événements indésirables majeurs). Pour les patients immunodéprimés, on s'attend à avoir une efficacité moindre. Pour rappel, un patient ne doit pas être vacciné lorsqu'il est dans une forme aiguë de la maladie, mais chaque cas doit être analysé individuellement.

Votre médecin traitant et votre spécialiste traitant sont vos meilleurs conseillers dans ces cas particuliers.

### Y-a-t-il une contre-indication à la vaccination COVID-19 pour les patients allergiques aux œufs ?

Les vaccins actuels contre le COVID-19 ne contiennent pas de dérivés d'œufs.

### Quelles sont les précautions à prendre en cas de trouble de la coagulation ?

Aucune instruction particulière n'a été édictée si ce n'est une compression de deux minutes minimum sur le point d'injection du vaccin. La vaccination des personnes présentant un trouble de la coagulation peut donc être assurée avec une prudence particulière.

Si une personne est hémophile ou a des saignements très fréquents, elle doit discuter avec un hématologue. Mais il n'y a pas de contre-indication pour la plupart des personnes sous anticoagulants,

pour autant qu'elles soient bien suivies et que les personnes sous Sintrom présentent un INR (International Normalized Ratio) correct.

## LES EFFETS SECONDAIRES

### Quels sont les effets secondaires des vaccins anti-COVID-19 ?

Les effets secondaires courants sont ceux d'une vaccination classique. Localement, une gêne au bras dans lequel l'injection a été réalisée. Au niveau général : fièvre, maux de tête, myalgies, fatigue. Ces symptômes se manifestent en général le lendemain ou le surlendemain.

Afin d'anticiper les éventuelles gênes provoquées dans les jours qui suivent l'administration du vaccin, ne pas prévoir d'activité sportive dans ce laps de temps ni le passage d'examens scolaires, par exemple.

Tout autre effet secondaire peut être signalé [sur le site de l'Agence Fédérale du Médicament \(AFMPS\)](#). Pour ce faire, vous aurez besoin de connaître le nom et lot du vaccin que vous avez reçu. Vous pouvez en prendre connaissance grâce au certificat COVID Safe.

De manière très pratique, si vous souhaitez déclarer un effet secondaire lié à la vaccination, contactez votre médecin traitant qui jugera si ce sont des effets connus « normaux » ou s'il s'agit de phénomènes particuliers. Il saura qui contacter pour les signaler.

L'AFMPS publie chaque semaine un aperçu cumulatif des effets indésirables signalés suite à l'administration d'un vaccin COVID-19 en Belgique. Cet aperçu fait l'objet d'une actualité hebdomadaire, consultable sur [leur fil d'actualités](#).

Il est aussi possible d'avoir une réaction allergique (éruption cutanée, problèmes respiratoires, etc.) parce que vous êtes allergique à l'un des ingrédients du vaccin, comme c'est potentiellement le cas avec d'autres vaccins. C'est ce que l'on appelle le risque d'effet indésirable sévère et il représente moins de 0.1% de la population des études cliniques. Par mesure de précaution, les personnes ayant des antécédents d'allergies sévères sont de préférence vaccinées dans un centre hospitalier. Une allergie alimentaire ou un choc anaphylactique d'origine connue autre qu'un composant des quatre vaccins utilisés en Belgique ne constitue pas une contre-indication à la vaccination en centre de vaccination. Dans ce cas, le citoyen doit passer 30 minutes dans la salle de repos au lieu de 15 minutes. Les personnes allergiques au polyéthylène-glycol (PEG) ou au polysorbate doivent se faire vacciner en milieu hospitalier après consultation d'un service d'allergologie où un test sous-cutané sera réalisé avant vaccination. Cette demande de consultation en allergologie peut se faire via le médecin traitant.

Pour information, les médicaments suivants contiennent des PEG/Polysorbates, également présents dans les vaccins utilisés en Belgique. Les personnes qui utilisent les médicaments ci-dessous sans faire de réaction ne sont potentiellement pas à risque de réaction allergique. Cette liste n'est pas exhaustive :

- Alfa-RIX-tetra (2020-2021), Havrix, Gardasil, Prevenar13, Revaxis, Triaxis-polio, Boostrix-Polio, Imovax-Polio ;
- Diprophos ;
- Xgeva, Taxotere, Ecalta ;
- Lantus/Apidra/Trulicity ;
- Neulasta ;

- Cordarone ampoule (IV) ;
- la majorité des médicaments biologiques (Mabthera, Remicade, Xolair, Humira) Macrogol (Movicol) (pour préparation pour colonoscopie) ;
- Depo-Medrol / Depo-Provera / Depo-Medra.

Le 7 avril 2021, compte tenu des très rares cas de thromboses observés chez de jeunes patients vaccinés avec le vaccin AstraZeneca, il a été décidé de réserver ce vaccin aux personnes âgées de 56 ans et plus. Le 24 avril, cette limite a été abaissée aux personnes de 41 ans et plus.

On constate davantage de réactions après la deuxième dose, un risque de réactions moins élevé chez les plus de 55 ans et la plupart des effets secondaires étaient légers à modérés et résolus rapidement. L'apparition de pétéchies (petites hémorragies cutanées), maux de tête importants, symptômes neurologiques (fatigue, obnubilation, confusion...) en particulier environ deux semaines après l'injection doit mener à consulter **rapidement** son médecin traitant ou un service d'urgence.

Depuis mars 2022, il est possible, pour les personnes de plus de 18 ans présentant un risque élevé de réaction allergique grave au PEG, de recevoir le vaccin Novavax. Les personnes présentant une hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients dont le polysorbate 80 ne peuvent pas recevoir le vaccin Novavax.

## LES TECHNIQUES DE VACCINATION

### Avant d'injecter le vaccin, une aspiration est-elle recommandée ?

L'OMS recommande de ne pas faire de test d'aspiration, ni de désinfection, en intramusculaire.

## COLLECTIVITES DE SOIN AÎNES ET HANDICAP

### Si une personne vaccinée symptomatique est contagieuse et que tous ne sont pas vaccinés ou ne souhaitent pas l'être, doit-on isoler la personne concernée ?

Quel que soit son statut vaccinal, en cas de symptômes, le résident doit être immédiatement isolé de la collectivité et un test PCR doit être effectué le plus rapidement possible. S'il s'agit d'un membre du personnel ou d'un visiteur, l'apparition de symptômes interdit d'emblée l'entrée dans l'institution, dans l'attente du résultat de ce testing.

En cas de positivité : isolement de 10 jours à partir de la date du dépistage pour les asymptomatiques.  
Si symptomatique : isolement de 10 jours à partir de la date d'apparition des symptômes avec levée d'isolement sur base d'un avis médical si minimum 3 jours sans fièvre et amélioration significative des symptômes.

[Consulter la Tool Box à destination des collectivités du secteur des aînés](#)

### Pour les personnes âgées ou en situation de handicap qui ne peuvent émettre leur consentement, comment les professionnels doivent-ils fonctionner lorsqu'il n'y a ni famille ni personne de confiance ?

Le professionnel se réfère à la loi sur les droits du patient, qui explique clairement qui peut représenter le patient, notamment dans ce cas de figure.

[Plus d'informations sur les droits du patients](#)

## VACCINATION, VOYAGES ET VACANCES

### Quels pays imposent la vaccination pour se rendre chez eux pendant les congés ?

Le site [Info-Coronavirus énumère les mesures à respecter lors du retour en Belgique](#). De même, le [site du SPF affaires étrangères](#) et le site [Re-open EU \(europa.eu\)](#) disposent d'une liste de recommandations en fonction de la destination. Il est vivement conseillé de la consulter avant d'entreprendre tout voyage à l'étranger.

Le passeport vaccinal, appelé « certificat numérique européen » ou « COVID Safe Ticket » est d'application depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 au niveau européen.

### Comment se procurer le certificat numérique européen COVID Safe ? Quelles informations comporte-t-il ? A qui est-il destiné ? Dans quelles conditions doit-il être présenté ?

Pour toute question sur le CST, consultez le [site covid.aviq.be](#).

### Comment obtenir un test de PCR gratuit ou payant ?

La plateforme eHealth relève les différentes étapes pour obtenir un test PCR [sur cette page](#). Vous pouvez aussi consulter les informations disponibles [sur le site covid.aviq](#).

## APRES LA VACCINATION

### Les gestes barrières et le port du masque sont-ils encore de rigueur lorsque l'on est vacciné ?

Oui, car même vacciné, on peut encore transporter et disséminer le virus.

Nous savons maintenant que la vaccination seule ne permet pas de retrouver d'un seul coup l'intégralité de nos libertés et de nos habitudes. Se protéger en respectant les gestes barrières ainsi que toutes les précautions utiles (l'aération des locaux et l'hygiène des mains, par exemple) reste indispensable pour plusieurs raisons :

- le vaccin ne protège pas immédiatement après son administration ;
- la totalité de la population n'est pas vaccinée ;
- la vaccination n'est pas aussi efficace chez les personnes immunodéprimées et/ou fragiles ;
- nous devons rester prudents face à l'apparition de nouveaux variants dont nous devons sans cesse étudier les caractéristiques, parmi lesquelles la résistance au vaccin.

Dès lors, même si la personne est vaccinée, les réflexes tels que le port du masque dans les lieux où il est nécessaire, et l'observation des mesures en cas de contact à haut risque doivent être appliqués.

### Pourquoi se faire vacciner si le vaccin ne nous permet pas de retrouver immédiatement nos habitudes ? Est-il vraiment efficace ?

Le vaccin est un moteur essentiel pour le retour à une vie normale. Il s'agit actuellement de l'arme la plus efficace dont nous disposons pour combattre le COVID-19 et ses variants. Le respect des gestes barrières et des précautions utiles reste d'actualité mais l'état d'avancement de la vaccination en Belgique nous permet d'ores et déjà de franchir des étapes importantes.

Plusieurs arguments plaident en faveur de la vaccination, parmi lesquels :

- la protection des publics les plus susceptibles de développer une forme grave de la maladie (ce en quoi la vaccination peut être considérée comme un geste citoyen et altruiste) ;
- permettre à notre système de soins de santé de fonctionner plus normalement, c'est-à-dire soutenir le personnel soignant épuisé et laisser la possibilité aux patients présentant d'autres pathologies d'être correctement pris en charge et soignés. Retarder une opération ou un suivi parce que trop de personnel et de lits sont dédiés au COVID, c'est prendre le risque d'une aggravation ou d'un décès qui aurait pu être évités, de passer à côté d'un dépistage ou d'une autre guérison ;
- empêcher l'émergence de nouveaux variants du virus : plus la population sera vaccinée, moins le virus aura la possibilité de muter et de faire émerger des formes potentiellement plus contagieuses et résistantes au vaccin ;
- éviter de présenter soi-même la maladie aiguë et ses formes sévères nécessitant une hospitalisation ;
- éviter de développer un « COVID long », c'est-à-dire la persistance de symptômes du COVID sur une longue période allant de plusieurs semaines à plusieurs mois. Ces symptômes peuvent être, par exemple, des difficultés à se concentrer ou encore une fatigue chronique, importante et persistante. Le COVID long peut toucher toutes les tranches d'âges et tous les types de maladies COVID (formes graves, légères ou asymptomatiques) ;
- le retour progressif et prudent à une vie normale, ce qui est fondamental tant pour la vie économique, culturelle et sociale que pour la santé mentale et émotionnelle de tous.

#### Comment consulter son statut vaccinal ?

Chacun.e peut consulter son statut vaccinal sur le site [www.myhealthviewer.be](http://www.myhealthviewer.be).

## 2. FAQ vaccination en pratique (Actualisation : 07/07/2022)

---

### INVITATION

#### Qui est invité à se faire vacciner ?

##### - Schéma vaccinal de base (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> dose)

Tous les résidents (domicile légal) de Belgique âgés de 5 ans ou plus ont reçu une première invitation à se faire vacciner. La vaccination des jeunes de moins de 16 ans est soumise à un accord parental.

La procédure d'invitation est identique pour toutes les personnes résidant en Belgique. L'envoi des invitations se base sur des informations présentes dans le Registre national (adresse du domicile) et dont les mutuelles disposent éventuellement (numéro et email de contact). Le courrier postal d'invitation est envoyé à l'adresse du domicile de la personne, qu'elle travaille en Belgique ou à l'étranger. Dans le cadre de la vaccination des enfants, le courrier est adressé aux parents de l'enfant.

##### - Dose supplémentaire pour les personnes immunodéprimées

Le schéma vaccinal de base pour les personnes immunodéprimées comporte une dose supplémentaire par rapport à la population générale. Cette dose supplémentaire est réalisée avec un vaccin ARNm, minimum 4 semaines après la dernière dose du schéma vaccinal de base.

##### - Dose de rappel booster

Tous les citoyens à partir de 12 ans peuvent recevoir cette dose booster, réalisée avec un ARNm. Elle peut être administrée 4 mois après la deuxième dose de Pfizer, Moderna ou AstraZeneca et deux mois après la dose unique de Johnson & Johnson. Les personnes immunodéprimées peuvent recevoir cette dose après un délai de 3 mois.

##### - Doses additionnelles

Le Conseil Supérieur de la Santé conseille la dose suivante à partir de 18 ans, avec un délai minimal de 3 mois jusqu'à idéalement 6 mois après la dose précédente. C'est cette dose qui sera mise en avant pour la campagne d'automne afin de garantir une bonne protection hivernale. Lors de cette campagne, les doses précédentes restent bien évidemment d'actualité pour les citoyens qui n'auraient pas eu l'occasion d'en bénéficier.

#### Précisions et situations particulières

- Cette invitation n'est pas conditionnée par l'affiliation à une mutuelle.
- Si vous séjournez temporairement en Belgique, vous ne serez pas invité.e.
- Si vous travaillez en Belgique mais résidez à l'étranger, vous ne recevrez pas d'invitation.
- Les prestataires de soins qui vivent à l'étranger mais travaillent en Belgique peuvent demander une dérogation via la commune de leur lieu de travail.

#### Je n'ai pas reçu d'invitation à ce jour, suis-je oublié.e ?

- Primo vaccination (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> dose) : chaque citoyen.ne dès l'âge de 5 ans a dû recevoir son invitation pour une première vaccination. Le code de vaccination reçu n'a pas de date de péremption et est donc toujours valable.
- Dose de rappel : l'ensemble de la population de plus de 12 ans est invité à recevoir une dose « booster » de vaccin en fonction du délai depuis la vaccination précédente.

Si vous faites partie des catégories déjà invitées et n'avez pas encore reçu votre convocation, vous pouvez contacter **le call-center au 071/31.34.93**.

Actuellement, vous pouvez également vous présenter sans rendez-vous, même sans avoir reçu d'invitation, dans les centres de vaccination encore ouverts dont les horaires sont disponibles sur [jemevaccine.be](http://jemevaccine.be).

En l'absence de courrier justifiant l'éligibilité, les personnes concernées doivent obligatoirement présenter leur carte d'identité (kids-ID ou carte ISI+ pour les enfants), la carte de vaccination qu'elles ont reçue après l'administration de la dose précédente ou leur COVID Safe Ticket.

#### Comment les données de contact nécessaires à l'envoi des invitations (adresse, mail, téléphone) ont été recueillies ?

Les invitations sont envoyées sur base des informations déjà disponibles au Registre national ou auprès des mutuelles, ce qui explique que tous les citoyen.ne.s reçoivent une invitation courrier. L'envoi des mails ou SMS n'est possible que pour les personnes ayant renseigné ces informations à leur mutuelle. À ce titre, nous invitons les citoyens à prendre directement contact avec leurs mutuelles afin de vérifier, et modifier si nécessaire, les informations de contact dont elles disposent.

#### J'ai reçu une invitation pour me faire vacciner mais je ne souhaite pas me faire vacciner. Que dois-je faire ?

Si vous hésitez et souhaitez attendre pour éventuellement vous faire vacciner plus tard, vous ne devez rien faire. Votre code sera toujours valable plus tard.

Si vous ne souhaitez absolument pas vous faire vacciner, appuyez sur le bouton « je ne souhaite pas me faire vacciner » sur l'outil de gestion des rendez-vous. Vous ne serez dès lors plus invité. Néanmoins, si vous changez d'avis, vous pourrez toujours appeler le **071/31.34.93**, qui pourra vous fixer un rendez-vous.

#### J'ai reçu un e-mail pour me faire vacciner mais j'ignore si c'est un mail frauduleux. Vais-je recevoir aussi une invitation par courrier ?

Oui, tous les citoyens concernés reçoivent une invitation par courrier postal, même s'il y a déjà eu envoi d'un e-mail ou d'un SMS.

L'e-mail ou le SMS ne sont envoyés que depuis ces points de contact uniques :

- SMS : 8811
- E-mail : [cov19-vaccin@doclr.be](mailto:cov19-vaccin@doclr.be)

### Je n'ai pas répondu à mon invitation dans le délai indiqué sur la lettre. Mon code est-il toujours valide ?

Oui, le code est toujours valide. Depuis la fin du mois de mai 2021, les délais d'expiration des codes ont été prolongés de manière définitive.

### J'ai reçu une invitation qui ne me concerne pas. Que dois-je faire ?

Ignorez cette invitation.

### Comment puis-je m'assurer que vous disposez de la bonne adresse e-mail ?

Si votre mutuelle dispose de votre adresse e-mail et de votre numéro de téléphone, vous recevrez également l'invitation par ces canaux. Assurez-vous donc que votre mutuelle dispose d'informations correctes et à jour.

### Où trouver mon code de vaccination ?

Votre code de vaccination se trouve sur votre invitation. Si vous avez perdu votre invitation papier, il est possible de retrouver votre code de vaccination :

- dans le sms ou le mail d'invitation que vous avez reçu ;
- en ligne, en vous connectant sur [www.myhealthviewer.be](http://www.myhealthviewer.be) ;
- en appelant le **071/31.34.93**.

## **PRISE DE RENDEZ-VOUS**

### Concrètement, comment puis-je prendre rendez-vous pour me faire vacciner ?

Vous pouvez prendre rendez-vous :

- via [la plateforme de gestion des rendez-vous en ligne](#). Le code de vaccination vous sera demandé. Même si votre invitation indique une date d'expiration de votre code, tous les codes ont été réactivés durant le mois de juin et sont donc de nouveau valides ;
- en appelant le **071/31.34.93** pour obtenir un rendez-vous sans devoir utiliser la plateforme en ligne.

Par ailleurs, tous les centres de vaccination sont accessibles **sans rendez-vous** pour toutes les personnes, dès l'âge de 12 ans, y compris pour les doses de rappel.

La prise de rendez-vous est uniquement obligatoire :

- pour les enfants de 5 à 11 ans ;
- pour l'administration du vaccin Novavax, à partir de 18 ans.

### Dans quels cas puis-je appeler le call-center ?

**Le call-center est accessible du lundi au vendredi de 8h à 17h au numéro 071/31.34.93.**

Vous pouvez appeler le call-center si vous n'êtes pas à l'aise avec l'outil informatique ou si vous avez une question sur :

- **le rendez-vous de vaccination :**

- la prise de rendez-vous,
  - l'annulation d'un rendez-vous,
  - le déplacement d'un rendez-vous,
  - le refus **définitif** de la vaccination ;
- **la vaccination :**
    - la vaccination en général,
    - la sécurité des vaccins,
    - les effets secondaires possibles,
    - les contre-indications,
    - ...
  - **le certificat COVID Safe :**
    - le certificat en général,
    - le call-center peut vous assister dans l'obtention de votre certificat numérique.

Si vous rencontrez un problème par rapport à votre vaccination, n'hésitez pas à remplir le formulaire de requête de l'AVIQ.

[Formulaire électronique de requête concernant la vaccination à destination des citoyens résidents en Région wallonne.](#)

#### **Tuto vidéo : de l'invitation à la prise de rendez-vous**

Suivez pas à pas la procédure générale de prise de rendez-vous de vaccination grâce à ce [tuto vidéo](#).

#### **Je suis entré.e dans l'outil de réservation électronique mais je n'arrive pas à aller plus loin et à encoder un rendez-vous**

Si vous n'arrivez pas à encoder votre rendez-vous, vérifiez que vous n'avez pas coché les phrases suivantes :

- Je ne souhaite pas être vacciné.
- Vous êtes déjà vacciné.

Si vous avez coché ces cases par mégarde, appelez le call-center au **071/31.34.93**.

Assurez-vous ensuite d'avoir bien coché « Je souhaite me faire vacciner », après avoir pris connaissance des questions relatives :

- à une éventuelle réaction allergique sévère (demandez l'avis de votre médecin) ;
- au fait d'être positif au COVID-19 endéans les deux dernières semaines ;
- au fait que vous ayez de la fièvre ou soyez malade (dans ce cas, ne prenez pas rendez-vous).

Ensuite, naviguez dans l'agenda pour trouver une plage horaire disponible (elles peuvent être éparpillées) et n'hésitez pas à vous reconnecter le lendemain ou quelques jours plus tard, les plages étant ouvertes progressivement dans les centres.

S'il vous est toujours impossible d'encoder le rendez-vous après plusieurs tentatives, vous pouvez contacter le **071/31.34.93**.

Par ailleurs, tous les centres de vaccination sont accessibles sans rendez-vous pour toutes les personnes dès l'âge de 12 ans, y compris pour les doses de rappel.

La prise de rendez-vous n'est donc obligatoire que :

- pour les enfants de 5 à 11 ans ;
- pour l'administration du vaccin Novavax, à partir de 18 ans.

**Par mégarde, j'ai coché la case « Ne souhaite pas se faire vacciner » dans l'outil de réservation. Que dois-je faire pour accéder à la vaccination ?**

En cochant cette case, vous vous êtes exclu de toute forme d'invitation future à la vaccination. Pour avoir de nouveau accès à la vaccination, contactez le call-center au **071/31.34.93**.

**Est-il possible de changer de centre de vaccination par rapport à la proposition de l'outil ?**

Lorsque vous prenez votre rendez-vous de vaccination, l'outil de réservation électronique vous propose de choisir entre plusieurs centres de vaccination en fonction de votre domicile et des disponibilités de rendez-vous dans les centres, sans prise en compte de vos possibilités de mobilité ou de votre état de santé.

Tant que vous n'avez pas bloqué un rendez-vous, vous pouvez revenir au choix et prendre un autre centre parmi ceux qui vous sont proposés.

Si vous éprouvez des difficultés, vous pouvez contacter le call-center au **071/31.34.93**.

**Je souhaite modifier la date ou annuler un rendez-vous. Est-ce possible ?**

- **Vous souhaitez modifier la date de votre 1<sup>ère</sup> dose** : vous pouvez modifier la date de votre premier rendez-vous en confirmant vos 2 rendez-vous, puis en les annulant via l'e-mail de confirmation que vous aurez reçu. Vous pourrez alors en fixer un nouveau à une date ultérieure. Si vous n'avez pas d'adresse e-mail, vous devez aller jusqu'au bout de la procédure pour vos deux rendez-vous puis appeler le call-center au **071/31.34.93**.
- **Vous souhaitez modifier votre 2<sup>ème</sup> rendez-vous** : la date de la seconde injection est déterminée par l'outil de réservation en fonction du vaccin que vous recevrez et du délai à respecter entre les deux injections. Un changement de date de rendez-vous doit être **exceptionnel et justifié par des raisons de santé** compte tenu du fait que le délai entre les deux doses se doit d'être respecté. Le changement de date de rendez-vous pour une raison autre qu'un problème de santé est donc déconseillé.
- **Vous souhaitez modifier votre rendez-vous pour une dose de rappel** : vous pouvez annuler votre rendez-vous via le mail de confirmation que vous avez reçu, et en fixer un nouveau à une date ultérieure.

Si vous avez besoin d'assistance, vous pouvez également appeler le call-center vaccination au **071/31.34.93**.

### J'ai pris mon rendez-vous pour la première dose mais je n'arrive pas à prendre rendez-vous pour les doses suivantes, tout est complet.

Les centres ouvrent progressivement les plages horaires. Réessayez plus tard. Et si vous ne trouvez toujours pas de plage horaire libre, contactez le **071/31.34.93**.

Par ailleurs, tous les centres de vaccination sont accessibles sans rendez-vous pour toutes les personnes dès l'âge de 12 ans, y compris pour les doses de rappel.

La prise de rendez-vous n'est donc obligatoire que :

- pour les enfants de 5 à 11 ans ;
- pour l'administration du vaccin Novavax, à partir de 18 ans.

### Je n'ai pu me rendre à mon rendez-vous de vaccination ou je n'ai pas pu être vacciné.e après lecture de mon formulaire de santé, que dois-je faire ?

Si vous avez annulé préalablement votre rendez-vous, vous pourrez en reprendre un nouveau en ligne ou en appelant le **071/31.34.93**. Si vous n'avez pas prévenu, vous ne pourrez pas en reprendre un avec le même code de vaccination.

Prenez directement votre rendez-vous sur place, au centre de vaccination.

### Quels sont les délais à respecter à respecter entre une contamination ou un contact à haut risque et une vaccination contre le COVID-19 ?

Dans cette situation, trois cas de figure sont à prendre en considération :

- si vous **avez été testé.e positif.ve et que vous ne présentez pas de symptômes**, la vaccination peut avoir lieu **au moins 14 jours après la date du test positif** ;
- si vous avez **été testé.e positif.ve et que vous présentez des symptômes**, la vaccination peut avoir lieu **au moins 14 jours après votre guérison** ;
- si vous avez **eu un contact à haut risque**, la vaccination peut avoir lieu **au plus tôt 4 jours après un contact à haut risque**.

### La vaccination en pharmacie

Il est désormais possible de vous faire vacciner en pharmacie. Les adresses et points de contact pour prendre rendez-vous sont consultables sur [Jemevaccine](#).

## **CONFIRMATION**

### J'ai réservé un rendez-vous mais je n'ai pas reçu d'e-mail de confirmation. Est-ce normal ?

Pour recevoir une confirmation par mail, il faut obligatoirement avoir validé :

- dans le cas où vous devez recevoir vos deux premières doses, vos **deux** rendez-vous de vaccination ;
- dans le cas d'un rendez-vous pour une dose de rappel/booster, le rendez-vous en question.

Si vous devez encore recevoir vos deux premières doses, vous recevrez la confirmation de votre 2<sup>ème</sup> rendez-vous dès que vous aurez validé vos deux rendez-vous. La confirmation de votre 1<sup>er</sup> rendez-vous arrivera dans les minutes qui suivent.

Si vous ne recevez pas d'e-mail de confirmation après avoir validé vos rendez-vous, recherchez, dans votre boîte mails, les e-mails envoyés par l'adresse [cov19-vaccin@doclr.be](mailto:cov19-vaccin@doclr.be). Si vous ne trouvez aucun e-mail envoyé par cette adresse, présentez-vous au centre muni de votre carte d'identité. Les opérateurs du centre pourront retrouver votre rendez-vous sur base de votre numéro d'inscription au Registre national.

Si vous ne vous souvenez plus des date, heure et lieu de votre vaccination, contactez le **071/31.34.93**. Un agent pourra retrouver les informations de votre rendez-vous.

### **Je n'ai pas reçu de confirmation par e-mail et je n'ai donc pas reçu mon e-ticket. Puis-je quand même me présenter au rendez-vous de vaccination ?**

Dès lors que vos deux rendez-vous ont été confirmés et que vous avez pris note de leurs détails (date, heure, centre), vous pouvez quand-même vous présenter au centre de vaccination muni de votre carte d'identité. Les opérateur.trice.s du centre retrouveront le document sur base de votre numéro d'inscription au Registre national (NISS).

## **MOBILITE ACCESSIBILITE**

### **Les centres de vaccination sont-ils tous accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) ?**

Les centres de vaccination ont été audité par Access-i. Retrouvez les informations relatives à l'accessibilité de chaque centre [sur le site d'Access-i](#).

### **Les transports en commun vers les centres de vaccination sont-ils toujours gratuits ?**

Les bus du TEC transportent gratuitement les voyageurs vers les lieux et centres de vaccination. Les voyageurs concernés doivent se munir de la confirmation de leur rendez-vous.

### **Qu'en est-il des moyens de transport adaptés vers les centres de vaccination ?**

En Wallonie, les entreprises de transport adapté de la fédération ASTA transportent gratuitement les personnes qui en font la demande jusqu'au centre de vaccination. Il est possible de faire la demande de ce type de transport au **081/26.10.06**.

### **Que faire si je rencontre des difficultés pour me rendre au centre de vaccination ?**

Beaucoup de communes ont mis en place des solutions de mobilité locales. Renseignez-vous sur le site [www.crm-w.be](http://www.crm-w.be) ou appelez le numéro gratuit **0800/54 621**. Si, malgré tout, aucune solution n'émerge, prévenez les services sociaux qui vous assistent habituellement pour solutionner cette difficulté.

Les lignes TEC sont également gratuites pour aller de votre domicile au centre de vaccination et en revenir, sur présentation de votre invitation et de votre date de rendez-vous.

De même, l'ensemble des autorités du pays mettent en place les réglementations nécessaires afin de permettre aux travailleurs de prendre un congé de circonstance ou une dispense de service payé le temps de se faire vacciner.

Certains médecins traitants participent au programme de vaccination COVID et peuvent vous la proposer au cabinet ou à domicile.

Il est également possible de réaliser cette vaccination dans une pharmacie proche de votre domicile. Les adresses et points de contact pour prendre rendez-vous sont consultables sur [Jemevaccine](#).

### Comment les personnes sourdes et malentendantes peuvent-elles entrer en contact avec le call-center ?

Le Relais-Signes offre un service d'interprétation à distance pour des appels téléphoniques ou de courts entretiens entre une personne sourde et une personne entendante.

#### **Pour y avoir accès**

- Téléchargez l'application Djanah, par exemple sur une tablette : Djanah™ pour les sourds et les malentendants.
- Inscrivez-vous auprès du service Relais-signes. L'inscription est gratuite, il faut simplement compléter un formulaire : <http://relais-signes.be/inscription.php>.
- Vous recevrez un login et un mot de passe dans les 24h.
- Vous pourrez alors vous connecter à l'application Djanah et bénéficier de l'interprétation à distance.

#### **En pratique**

- Sans rendez-vous, aux heures d'ouverture du service : [plages horaires en vert](#).
- Sur rendez-vous, deux après-midis par semaine y sont dédiés : [plages horaires en rose](#).

### **SUR PLACE**

#### Tuto vidéo : le déroulement de la vaccination

Visualisez ce [tuto vidéo sur le déroulement de la vaccination](#).

#### Combien de temps faut-il compter sur place ?

En théorie, comptez 30 à 40 minutes sur place : 5 minutes pour vous inscrire, 5 minutes d'attente, 3 minutes pour la vaccination et 15 minutes en observation dans la salle de repos dédiée à cet effet (30 minutes si vous êtes une personne avec une situation médicale particulière).

La planification par prise de rendez-vous devrait éviter l'apparition de files d'attente.

#### Quels documents doivent être présentés sur place ?

Vous devez obligatoirement présenter votre carte d'identité. Si vous ne disposez pas de l'e-ticket ou de l'invitation, le système vous retrouvera.

Si vous êtes un mineur de moins de 16 ans, vous devez être accompagné d'un parent ou de votre tuteur légal qui devra lui aussi présenter sa carte d'identité et donner son accord écrit au centre de

vaccination via le formulaire d'autorisation parentale. Celui-ci est disponible sur place ou au préalable : [télécharger l'attestation parentale.](#)

#### **Puis-je être accompagné d'un enfant dont j'ai la garde dans le centre de vaccination ?**

Oui. Pour autant que vous le surveillez.

#### **Puis je être accompagné.e dans le centre de vaccination ?**

Vous pouvez être accompagné.e mais il est recommandé de venir seul.e.

#### **Les chiens d'assistance sont-ils admis dans les centres de vaccination ?**

Oui.

#### **Quelles sont les heures d'ouverture des centres de vaccination ?**

Les heures d'ouverture varient selon les centres. Vous pouvez les consulter sur le site [Jemevaccine.](#)

#### **Est-ce que les centres de vaccination délivrent une attestation de présence (pour l'employeur) pour les personnes qui accompagnent un parent ?**

Oui, vous recevrez un cachet sur votre lettre d'invitation attestant de votre présence. Un document pour votre accompagnant.e est également prévu le cas échéant.

#### **Dois-je prendre des précautions particulières avant ma vaccination ?**

Non. La vaccination peut être effectuée à tout moment de la journée. Vous ne devez pas non plus être à jeun.

Malgré l'assouplissement des mesures sanitaires, il convient toujours de porter un masque chirurgical ou en tissu (mais pas de foulard ou de bandana). Pour faciliter la vaccination, il est recommandé de porter un vêtement léger qui permet de dégager le haut du bras ainsi que de manger et boire avant de se faire vacciner.

#### **Quand je me fais vacciner, me communique-t-on le type de vaccin que je reçois ?**

Oui. En principe, si vous disposez d'une adresse email, vous recevrez un e-ticket avant la vaccination. Cette information y sera indiquée.

Dans tous les cas, le centre de vaccination détient un registre précis des vaccinations et sera en mesure de vous informer d'une part, du vaccin que vous allez recevoir et d'autre part, du lot auquel il appartient.

Vous pourrez également retrouver ces informations sur le certificat COVID Safe. Vous en aurez besoin si vous souhaitez retrouver vos données de vaccination, les imprimer ou, par exemple, signaler un effet indésirable du vaccin à l'AFMPS (Agence fédérale des médicaments et des produits de santé).

### Les centres de vaccination connaissent-ils mon état de santé ?

Les centres de vaccination ne disposent pas de données médicales et ne détiennent donc aucune information sur votre état de santé.

Si vous avez des doutes médicaux, vous pouvez en parler lors de votre arrivée au centre de vaccination. Les agents d'accueil vous poseront alors un certain nombre de questions. S'il s'avère que des questions médicales doivent encore être clarifiées, vous serez invité.e à rencontrer un.e professionnel.le de la santé sur place.

Un médecin est toujours présent dans les centres de vaccination. Si vous avez des doutes, n'hésitez pas à emmener avec vous la liste des médicaments que vous prenez, par exemple.